



Vos démarches administratives, maintenant en ligne !

Bonne nouvelle : vous pouvez désormais faire vos demandes partout et en tout temps !

Dès à présent, faites vos demandes administratives directement en ligne, via le site internet de la commune.

- Attestation de domicile
- Annonce de déménagement
- Demande d'autorisation, etc.

Toutes ces démarches peuvent se faire en quelques clics, 24h/24, 7j/7, où que vous soyez – et même depuis votre téléphone portable.

Le service est simple, rapide et 100% sécurisé.

Et bien sûr, le guichet communal reste à votre disposition pour vous accueillir et vous accompagner, comme toujours. Ce nouveau service vient simplement compléter l'offre existante, pour vous offrir plus de flexibilité et de confort.

Découvrez les prestations communales déjà disponibles sur notre site internet.

